

Garantie Travailleurs Non Salariés - TNS

Contrat responsable** et solidaire



	PRO MEDIUM	PRO PLUS
--	------------	----------

L'hospitalisation

	A.M.O***	A.M.O + Mutuelle	A.M.O + Mutuelle
Frais de séjour en établissements publics et privés	80 ou 100%	100%	100%
+ Forfait hospitalier illimité		Frais réels	Frais réels
+ Forfait chambre particulière ⁽¹⁾		60 €/j	65 €/j
+ Forfait chambre particulière sans nuitée ⁽²⁾		20 €	20 €
+ Forfait frais d'accompagnement hospitalier ⁽¹⁾		Frais réels	Frais réels
Honoraires, actes de chirurgie, actes techniques médicaux : médecins ayant signé le C.A.S****	80 ou 100%	140%	140%
Honoraires, actes de chirurgie, actes techniques médicaux : médecins n'ayant pas signé le C.A.S****	80 ou 100%	120%	120%

(1) Tout type de séjour avec hébergement comportant au moins une nuitée dans la limite de 45 jours par année civile et par bénéficiaire.

(2) forfait applicable uniquement dans un établissement conventionné avec la FNMF.

Pour les actes médicaux d'un montant égal ou supérieur à 120€, la franchise de 18€ est intégralement prise en charge.

Les soins courants

Consultations, visites médecins généralistes, spécialistes et actes techniques médicaux : médecins ayant signé le C.A.S****	70%	130%	150%
Consultations, visites médecins généralistes, spécialistes et actes techniques médicaux : médecins n'ayant pas signé le C.A.S****	70%	110%	130%
Forfait Péridurale	-	41 €	46 €
Forfait Amniocentèse	-	41 €	46 €
+ Forfait consultations médecines complémentaires :	-	40%/fr jsq 80 €	50%/fr jsq 100 €
Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, diététique, podologue, psychologue, sexologue, sevrage tabagique.			
Radiologie et échographie	70%	100%	100%
Forfait densitométrie osseuse⁽³⁾	-	100% + 35 €	100% + 35 €
Examens de laboratoire	60 ou 70%	100%	100%
Frais de transport	65%	100%	100%
Auxiliaires médicaux	60%	100%	100%

(3) Le montant s'entend par année civile et par bénéficiaire.

La pharmacie

Pharmacie à 65%	65%	100%	100%
Pharmacie à 30%	30%	100%	100%
Pharmacie à 15%	15%	100%	100%
Forfait méthode de contraception⁽³⁾ Ex: pilule de dernière génération, préservatifs masculins et féminins.	-	40 €	45 €
forfait sevrage tabagique	-	90 €	90 €
Vaccination contre la grippe	65 ou 70%	100%	100%
Vaccin Hépatite B	60%	100%	100%

(3) Le montant s'entend par année civile et par bénéficiaire.

L'optique

Verres, monture	60%	100%	100%
+ Forfait monture ^{(4) (5)}		80 €	100 €
+ Forfait verres simples, par verre ^{(4) (5)}		60 €	80 €
+ Forfait verres complexes, par verre ^{(4) (5)}		125 €	135 €
+ Forfait verres très complexes, par verre ^{(4) (5)}		130 €	140 €
Lentilles	60%	100%	100%
+ Forfait adulte lentilles correctrices (y compris forfait adaptation) ⁽⁶⁾		120 €	180 €
Forfait opération de la vue prise en charge ou non par l'A.M.O ⁽⁶⁾	-	270 €	310 €

(4) prise en charge limitée à un équipement tous les deux ans à compter de la date d'acquisition. Pour les mineurs ou en cas d'évolution du besoin de correction chez l'adulte, un équipement peut être remboursé tous les ans à compter de la date d'acquisition.

(5) Ces montants intègrent la prise en charge du ticket modérateur optique.

(6) Les forfaits s'entendent par année civile et par bénéficiaire.

Le dentaire

Soins dentaires	70%	100%	100%
Prothèses dentaires prises en charge par l'A.M.O	70%	275% plafonnés à 2000€/an	325% plafonnés à 2700€/an
Forfait actes non pris en charge par l'A.M.O : parodontologie, implantologie, orthodontie	-	400 €	600 €
Orthodontie prise en charge par l'A.M.O	70 ou 100%	250%	300%

L'audition

Audioprothèses	60 ou 100%	130%	200%
+ Forfait audioprothèses		249 €	340 €

Le forfait s'entend pour les 2 oreilles par année civile et par bénéficiaire.

L'appareillage

Orthopédie et appareillage hors audioprothèses	60 ou 100%	100%	100%
Forfait petit appareillage pris en charge par l'A.M.O (Ex: semelles orthopédiques, béquilles)	60 ou 100%	100% + 92 €	100% + 122 €
Forfait sur prothèses capillaire et mammaire	60 ou 100%	100% + 250 €	100% + 300 €

Les forfaits s'entendent par année civile et par bénéficiaire.

Les cures

Cure thermale	65%	100%	100%
Honoraires de surveillance	70%	100%	100%
+ Forfait cure thermale	-	122 €	229 €

Prise en charge des frais d'hébergement pour cure acceptée par l'A.M.O.

Le forfait s'entend par année civile et par bénéficiaire.

Prévention

** En application de l'article L.871-1 du Code de la Sécurité Sociale, la mutuelle ne prend pas en charge : la participation forfaitaire et la franchise respectivement mentionnées aux II et III de l'article L.322-2 du Code de la Sécurité Sociale, les majorations de participation visées aux articles L.162 5-3 et L.161-36-2 du même code.

*** Assurance Maladie Obligatoire : Les taux de remboursement de l'A.M.O sont mentionnés ci-dessus à titre indicatif pour le Régime Obligatoire et peuvent être modifiés par décision réglementaire. Toute modification de ces taux sera répercutée sur le remboursement total. Les taux sont appliqués sur la base de remboursement de la Sécurité Sociale et dans la limite des dépenses réelles engagées. Taux en vigueur au 01/01/2016.

**** CAS : Contrat d'accès aux soins.

MCRN, mutuelle soumise au livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirène sous le numéro 314 765 546, dont le siège est sis 4 place des jacobin, 44000 Nantes, adhérente à Solimut Mutuelles de France, Union Mutualiste de Groupe, immatriculée au répertoire Sirène sous le numéro 539 793 885 .